

La présidence de l'Université Paris Nanterre condamne les propos à caractère antisémite tenus dans des espaces numériques

Informée de propos à caractère antisémite tenus par des étudiants et étudiantes de l'établissement au sein d'espaces numériques dédiés à l'échange d'informations pédagogiques, la présidence de l'Université Paris Nanterre tient à les condamner fermement.

Ces propos feront l'objet d'un signalement au procureur de la République et l'Université engagera les procédures disciplinaires et judiciaires appropriées.

L'Université réaffirme son engagement plein et entier dans la lutte contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, de haine et de discrimination. Aucun propos ni aucun acte à caractère antisémite ou raciste ne peut et ne sera toléré sur ses campus, ni dans tout espace engageant les étudiants et étudiantes de l'établissement.